



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1184>

# Cercle de Nantes - Réunion du 10 février 2016

- Cercles locaux - Nantes (44) -



Date de mise en ligne : mardi 8 mars 2016

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

---

### Compte rendu de la réunion du Cercle de Nantes du 10 février 2016

Présents : François Couturier ; Jorge Hernandez ; Bernadette Briand ; Pascal Massiot ; Hugues Obeuf ; Christian Compain ; Jean-Claude Cousin ; Loïck Gourdon ; Sylvie Rousselet

Excusés : Jocelyne Desplanches ; Daniel Lepage ; Jacky Carré ; Lucy Gil ; Roland Moriceau ; Yannick Moulinier

#### Ordre du jour :

Accueil des visiteurs

Présentation de l'association

Etat d'urgence Dérive des institutions

Notre Dame des Landes : une parodie de démocratie

Point financier

Questions diverses

Loïck souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants ; c'est un plaisir extrême de recevoir de nouveaux membres, qui permettront une diffusion accrue des valeurs de l'association. »

#### Présentation rapide de l'association :

L'APUC, Pour Une Constituante a été en 2007 après la forfaiture de 2005 : la classe politique n'a tenu aucun compte de l'expression de la volonté populaire.

Les fondateurs sont des personnalités politiques, des intellectuels dont André Bellon, ex-député socialiste ayant exercé la fonction de président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale et Anne Cécile Robert, Docteur en Droit Européen.

Le constat fondateur de l'APUC est que le peuple souverain a été trahi, son pouvoir confisqué par les élites auto proclamées (exemples de ce fonctionnement non démocratique où le pouvoir est confié à des experts, la négociation occulte du TAFTA).

Des intellectuels théorisent l'inexistence du peuple. La France est devenue une autocratie, les institutions européennes sont anti-démocratiques. Les élus gouvernent au profit des plus riches. Le pacte républicain est gravement remis en cause, le service public est détruit. L'objectif est de rétablir la souveraineté populaire.

L'association APUC est constituée de membres d'associations politiques diverses, ayant ou pas des attaches partisans variées mais non incompatibles. L'activité de l'APUC s'exerce fondamentalement hors des partis politiques, libre de toute obédience. L'axe principal de l'action de PUC est orienté par la problématique : comment en finir avec Vème république et ses dérives anti démocratiques. Les Cercles ont un fonctionnement fédéral chaque groupe est souverain dans la limite du respect des principes directeurs de l'association. Une réflexion a été menée sur la modalité d'élection des futurs constituants ; il s'agit de proposer une méthode. Les Cercles Locaux invitent à la rédaction de Cahiers d'exigences, pour fédérer et regrouper les citoyens autour d'un autre fonctionnement de la vie politique.

### **Crise de légitimité et dérive autoritaire**

Le régime politique actuel est un système bonapartiste à cause de la personnalisation extrême du pouvoir, conséquence, entre autre, de l'élection du président de la République au suffrage universel. Le Parlement est devenu une chambre d'enregistrement. L'évolution de l'abstention marque la crise de la représentation populaire.

Un débat est nécessaire sur la montée des populismes et le risque d'amalgame entre les politiques de Mélenchon et du FN. Il faut relancer une réflexion de fond sur la citoyenneté. Le FN réussit une captation idéologique des citoyens révoltés par le système. Des motivations communes animent les extrêmes, dont certaines critiques au régime bien fondées.

Il est souhaitable de rétablir le dialogue avec les citoyens de base qui rejettent les partis et leur fonctionnement politique. Ils ne veulent plus s'engager, sont découragés par les jeux de pouvoir et se replient dans des actions individuelles comme les auto-entreprises, chacun se défend individuellement, face à la destruction du code du travail.

On peut se demander combien de personnes issues du monde salarial ou paysan sont présentes dans les rouages du pouvoir ? La classe politique fonctionne par « consanguinité ».

Il faudrait que s'exprime un mouvement populaire, que la volonté remonte de la base ; beaucoup de gens sont prêts à chasser ce gouvernement mais les obstacles sont nombreux.

Ex : instrumentalisation du FN ; la classe ouvrière ne veut plus être forcée à voter contre le FN ; le personnel sur l'échiquier politique ne nous représente pas ; d'autres voies d'expression courent le risque d'être violentes... Tout est mis en place pour disloquer les mouvements citoyens : par exemple sur la question des migrants, l'état exerce un double jeu, déterminé à ne pas résoudre les problèmes ; le pouvoir laisse s'installer un pourrissement dans notre société par calcul politique.

C'est nous finalement (Pour Une Constituante) qui sommes un facteur d'ordre en dénonçant les effets pervers de nos institutions. Les médias et en particulier le JT de 20h participent à la dislocation de la République et sont une chienlit pour faire monter le candidat d'extrême droite. N'oublions pas que pour le Capital, le dernier recours, c'est le fascisme ou ses avatars.

La question de l'état d'urgence, en particulier le premier article, a été mis en cause par le Syndicat de la Magistrature dans la mesure où toutes les luttes sociales sont menacées de criminalisation. Une révision constitutionnelle a pour corollaire la réforme de la procédure pénale. Des organisations citoyennes sont mises en cause comme si le chaos était recherché de façon délibéré. Des syndicalistes emprisonnés poursuivis par le parquet alors que les parts civiles avaient retiré leur plainte.

### **La question de l'Europe**

Au Portugal, la lutte des classes dans le monde fermier a abouti à une réévaluation des salaires. Si la dynamique de la classe ouvrière se réaffirme, un contre pouvoir pourra s'instaurer et obtenir la reconquête d'acquis sociaux dans le service public. (Par ex : réembauche des infirmières). En Grèce au contraire, le service public accuse un recul par rapport au privé.

La Constituante doit être l'émanation d'une volonté large de la population. L'accident de train en Allemagne illustre la

baisse de sécurité car la priorité est le profit des actionnaires et non le service public. Vinci est un des investisseurs dans les transports allemands.

Dans le cadre de l'Europe, une Constituante serait-elle possible ? Comment construire une Europe des peuples sachant que 90 % des lois votées sont la transcription des directives européennes, édictées par des experts non élus ? A notre sens, ce mécanisme est incompatible avec les principes de la République, la souveraineté populaire ne peut s'inscrire dans le cadre européen actuel.

### **Quels changements constitutionnels et quels moyens à mettre en oeuvre ?**

Instaurer une VIème république ne serait pas une solution. La démarche de mise en place d'une Constituante est plus radicale car elle suppose l'abrogation des institutions anti républicaines de la Vème. La différence entre une Constituante et la VI république, c'est que la Constituante ne s'appuie pas sur les partis mais est en attente d'un vrai mouvement populaire révolutionnaire. Il faudrait que le peuple ait conscience de son pouvoir ; comment se mettre en ordre de bataille pour l'échéance 2017, malgré le rôle des médias affiliés au pouvoir ; fondamentalement il faut chercher la réconciliation des gens avec le politique.

L'expérience de la démocratie participative dans les petites communes renforce le communautarisme. Les républicains doivent mettre de l'ordre, faire passer de la conscience républicaine à travers les Cahiers d'exigences ; on est à un carrefour historique qui rappelle la montée du totalitarisme.

### **Projet de l'aéroport Notre Dame des Landes**

Le Cercle Nantais ne se prononce pas sur le fond du problème de Notre Dame des Landes mais dénonce une prise de décision non démocratique dans ce dossier. Nous publions en pièce jointe une analyse détaillée de ce dossier par le cercle de Nantes.

### **Notre cadrage, c'est le déni de démocratie.**

NDDL est une parodie de débat public. La Commission de débat public est constituée d'experts dont l'indépendance est douteuse. Nous sommes plus sensibles au cocufiage de la démocratie qu'à l'avenir des tritons. Le constructeur Vinci se défait de ses obligations d'employeur, c'est un groupe éminemment capitaliste : On mutualise les profits, on socialisera les pertes, c'est un cadeau fait aux entreprises privées ; il y a eu conflit d'intérêt entre un préfet décisionnaire et sa femme qui siégeait au Conseil d'Etat. Pour le discutabile choix de Vinci, il suffit de voir les autres réalisations de ce groupe et leurs nuisances ; ce sont les prédateurs du béton. Quel pouvoir a le peuple dans les décisions des équipements de cette dimension ? Dans quelle mesure le Bien Public est représenté : la Région a déjà fait des avances à Bercy pour un coût de 580 millions ; c'est le citoyen qui en fera les frais en dernier lieu ; on constate le gaspillage de l'argent public. Ce projet était d'abord assumé par l'Etat puis il s'est désengagé, conséquence de la décentralisation ; on condamne la régionalisation pour la gestion du dossier du projet d'aéroport. Il n'y a plus de garde fou pour contrôler le bien public que constitue le foncier. On peut s'informer sur de nombreux exemples d'aéroports rachetés ou abandonnés dans d'autres pays : la construction d'un aéroport relève du service public et doit être sous le contrôle de l'Etat.

Françoise Verchère publie un livre intitulé : Notre Dame des Landes, mensonge d'Etat

Notre Dame des Landes, mensonge d'Etat démontre la falsification des données (les calculs fournis par un cabinet conseil qui n'a jamais explicité sa matrice de calcul par exemple pour le temps d'air de 680 millions d'euros, pour Nantes atlantique saturé) ; il y a des contradictions dans l'évaluation du trafic et des bruits ; le gouvernement affiche une mauvaise foi constante ; l'opacité est la règle ; l'hostilité est systématique face à l'expression directe des

habitants ...

**Françoise Verchère expose six raisons de s'inquiéter :**

Confiscation de la définition d'intérêt général

Absence d'étude correcte des alternatives

Saucissonnage des dossiers, ce qui empêche d'avoir une vue globale (80 m pour trouver le dur !)

Destruction environnementale, enquêtes tardives

Non indépendance des études environnementales

Recours juridiques non suspensifs

C'est donc une illustration d'exercice antidémocratique de prise de décision.

**Questions diverses.**

D'autres questions sont abordées : la création des « territoires » et leur corollaire qui est la destruction des solidarités ; la montée des communautarismes religieux opposés aux luttes syndicales ; le renforcement du pouvoir des élites ; la question des votes blancs et de l'abstention qui sont une expression dont le système ne tient pas compte.

On souligne une démarche intéressante : L'appel des appels initié par Roland Gori et un groupe de sociologues, intellectuels qui lancent une réflexion sur l'évolution de nos institutions (voir le texte sur leur site). Le Président de l'APUC a noué des contacts.

Il reste 250 euros en caisse ; le Cercle Nantais donne son accord par vote pour financer le voyage de Loïck à Paris le 10 mars, pour un montant de 80 euros.

Loïck, en tant qu'élu, porte notre voix de proposition au Bureau national. Le Cercle de Nantes a exprimé une réserve sur le règlement général ; il a été entendu. Il convient de se demander ce qu'on peut faire localement et comment faire entendre notre voix à l'échelle nationale.

Pascal propose l'organisation d'une rencontre publique à Nantes avec André Bellon ; il s'agirait de trouver la salle à louer à un coût abordable. Il faudra diffuser au mieux l'information sur cette réunion, en dépit du peu de soutien offert par les médias locaux. Comment motiver les troupes ? Comment justifier la faisabilité de cette initiative ? Pascal et Loïck se chargent de l'organisation de cet événement.

Le Cercle Nantais approuve à l'unanimité la diffusion du texte de Loïck sur l'état d'urgence au plan national. Ce texte est en pièce jointe.

**Nous joignons également un texte de Loïck Gourdon sur les rapports en laïcité et droit du travail.**